



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2021/45

L'an deux mille vingt et un et le treize avril 2021 à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Pierre POUILLEY, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Madame Cécile GRAU

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Valérie GUARINOS

Date de convocation : 07 avril 2021

Objet : Dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Equipements des Territoires Ruraux DETR 2021 pour la réhabilitation du réseau électrique école Les Avelines / Priorité n°2. Annule et remplace la délibération 2021/5 du 26 janvier 2021.

La ville de Lavelanet dispose de plusieurs écoles, notamment l'école maternelle Les Avelines. Cette dernière est située Rue Jean Baptiste Clauzel à 09300 Lavelanet. L'école accueille les enfants en classe de Maternelle pour le cycle des apprentissages premiers (petite section, moyenne section et grande section d'école maternelle). Le nombre d'enfants s'élève à 56.

Créée dans les années 1960, le bâtiment n'est plus conforme en matière de réseaux d'électricité et d'éclairage. Ainsi, il convient de réaliser des travaux de réhabilitation qui se caractérisent par :

- remplacement du tableau général – TGBT,
- des éclairages des salles, des bureaux, accueil et de la salle de restauration,
- éclairage de sécurité (blocs secours d'indication d'évacuation des lieux).

Le montant des travaux mentionnés susdits s'élève à hauteur de 14 635 € HT soit 17 562 € TTC. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'une part le plan de financement suivant et d'autre part de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux, pour un montant total de subvention de 7317, 50 €.

Tableau récapitulatif de l'opération globale.

Description	Montant (HT)
Travaux	14 635 €
Total	14 635 € HT

Financeurs	Montant en Euros	%
Etat – DETR 2021	7317,50 €	50 %
Ecole		
Autofinancement	7317,50	50 %
TOTAL	14 635 €	100%

Par conséquent, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS Monsieur Olivier AMANS, Madame Pascale DOMECH, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA et Madame Sylvia GUERRERO**)

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire telles présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 et pour un montant de 7317,50 €,
- **CONFIRME** que les crédits concernant les actions listées ci-avant, seront prévus au(x) budget(s) correspondant(s),
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

